
RESINE REPARATION RAPIDE 1KG

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 4102871411209 sur Quick-FDS,
en date du : 2022-08-13

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK) - SANS STYRENE	2017-03-08	<u>3</u>
YACHTCARE - RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)	2014-07-14	<u>15</u>

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** YACHTCARE – RESINE RAPIDE (QUICK) – SANS STYRENE
-
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
non déterminé
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine de polyester
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **2.2 Éléments d'étiquetage :**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07

• **Mention d'avertissement :** Attention

• **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers :**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 25013-15-4 EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50	vinyltoluène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Reg.nr.: 01-2119524016-51	1,4-dihydroxybenzène Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,1%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

 Nom du produit: **YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)**
RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **EN CAS D'INHALATION:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **EN CAS D'INGESTION :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :**

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers :**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications :**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Température de stockage recommandée: < 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :
Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

25013-15-4 vinyltoluène

VME (France) | Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène		
VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ C2, M2	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ H S C2 M2:	
· DNEL :		
25013-15-4 vinyltoluène		
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	37 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	37 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
25013-15-4 vinyltoluène		
PNEC aqua	0,0498 mg/l (freshwater) 0,002 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	0,684 mg/kg (freshwater) 0,0684 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	1 mg/l	
PNEC soil	0,133 mg/kg (soil dw)	

 · **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

 · **8.2 Contrôles de l'exposition :**

 · **Équipement de protection individuel:**

 · **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

 · **Protection respiratoire:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

 · **Protection des mains:**


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

 · **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Caractéristique

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	168 °C

• Point d'éclair : 54 °C

• Température d'inflammation: 480 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

• Limites d'explosion:

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	8,9 Vol %

• Pression de vapeur à 20 °C: 6 hPa

• Densité à 20 °C: 1,1 g/cm³

• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

• Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	23 mm ² /s

• 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
25013-15-4 vinyltoluène

Oral	LD50	3680 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	4490 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	16,891 mg/l (rat)
	LC50 /4h	> 3535 ppm (rat)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	LD50	302 mg/kg (rat) (IUCLID)
	LDLo	29 mg/kg (human) (RTECS)
Cutané	LD50	5970 mg/kg (lapin)
	LD	> 900 mg/kg (rat) (IUCLID)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

• Toxicité subaiguë à chronique:
25013-15-4 vinyltoluène

Oral	NOAEL (subacute)	50 mg/kg (souris) (90d)
------	------------------	-------------------------

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	NOAEL (subchronic)	25 mg/kg (rat)
Cutané	NOAEL (subchronic)	73,9 mg/kg

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

• Cancérogénicité :
25013-15-4 vinyltoluène

Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	$\geq 25 \text{ mg/m}^3$ (souris) (OECD 451 (ppm))
-------------	-------------------------	--

- **Toxicité reproductive/Fertilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

· Toxicité pour la reproduction/Téatogénicité :		
25013-15-4 vinyltoluène		
<i>Oral</i>	LOAEL (teratogenicity)	50 mg/kg (rat) (OECD 414)
	NOAEL (teratogenicity)	600 mg/kg (rat) (bw/day, OECD 414)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
· 12.1 Toxicité :

· Toxicité aquatique:	
25013-15-4 vinyltoluène	
<i>EC50/48h</i>	1,3 mg/l (daphnia magna)
<i>EC50/72h</i>	2,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
<i>LC50/96h</i>	5,2 mg/l (pimephales promelas)
<i>NOEC</i>	1,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
	0,81 mg/l (daphnia magna) (48h)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (96h)
<i>NOEC (aqua chron.)</i>	0,498 mg/l (daphnia magna) (21d, QSAR)
	0,563 mg/l (fish) (30d, QSAR)
123-31-9 1,4-dihydroxybenzène	
<i>M Factor</i>	10 (acute)
<i>EC50/48h</i>	0,13 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
<i>EC50/72h</i>	0,335 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (IUCLID)
<i>EC50/0.5h</i>	0,038 mg/l (bacteria) (IUCLID)
<i>LC50/96h</i>	0,044 mg/l (oncorhynchus mykiss)
	0,044 mg/l (pimephales promelas) (IUCLID)
<i>NOEC</i>	0,019 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
<i>NOEC (aqua chron.)</i>	0,0057 mg/l (daphnia) (21d)
· 12.2 Persistance et dégradabilité :	
123-31-9 1,4-dihydroxybenzène	
<i>Biodegradation</i>	86 % (14 d, OECD 301 C)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :	
25013-15-4 vinyltoluène	
<i>log Pow</i>	3,58
<i>log Kow</i>	3,36

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)
--

B C F	4,9 (fish)
-------	------------

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

log Pow 0,59


B C F	40
-------	----

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations :**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
 Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA 	UN1866
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR • IMDG, IATA 	1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	III

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: • Stowage Category 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E A
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels • Remarques: • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) • Remarques: 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E ADR 2.2.3.1.5 ≤ 450 l: - 5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml IMDG-Code 2.3.2.5 ≤ 30 l: -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.**
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation: 3**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**
 Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: YACHTCARE - RESINE RAPIDE (QUICK)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes :**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq.3,H226

Skin. Irrit.2,H315

Eye Irrit.2,H319

Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires»

Méthode de classification

Méthode de calcul

Méthode de calcul

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
- Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

F

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé**
- **Emploi de la substance/de la préparation : Résine de polyester**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>
SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)


GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20-48/20-63: Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R10: Inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage :**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement :** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

styrène

· **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux :**

CAS: 100-42-5	styrène	25-50%
EINECS: 202-851-5	Xn R20-48/20-63-65; Xi R36/37/38	
Reg.nr.: 01-2119457861-32	R10	
	Repr. Cat. 3	
	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Remarques générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **EN CAS D'INHALATION :**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

- **EN CAS D'INGESTION** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction** :
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** :
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** :
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** :
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** :
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections** :
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** :
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions** :
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
 Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
 Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée :** < 30 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :**

100-42-5 styrène

VME (France)	Valeur à long terme: 215 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 170 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm OI B SSc;

- **DNEL :**

100-42-5 styrène

Oral	Long-term exposure - systemic effects	2,1 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	343 mg/kg bw/day (general population) 406 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	182,75 mg/m ³ (general population) 306 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174,25 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	10,2 mg/m ³ (general population) 85 mg/m ³ (worker)

- **PNEC :**

100-42-5 styrène

PNEC STP	5 mg/l (-)
PNEC aqua	0,028 mg/l (freshwater)
	0,0028 mg/l (marine water)
	0,04 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	0,614 mg/kg (freshwater)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

PNEC soil	0,0614 mg/kg (marine water) 0,2 mg/kg (soil dw)
• Composants présentant des valeurs limites biologiques : 100-42-5 styrène	
BAT (Suisse)	400 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique 500 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique + acide phénylglyoxylique

• Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition
• Equipement de protection individuel:
• Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

• Protection des mains :


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

• Matériau des gants :

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :**

Caoutchouc naturel (Latex)
 Caoutchouc chloroprène
 Caoutchouc nitrile
 Caoutchouc butyle
 Gants en PVC

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

Forme : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion : Non déterminé.
Point d'ébullition : 145 °C

· **Point d'éclair :** 31 °C

· **Température d'inflammation:** 480 °C

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion :**

Inférieure : 1,2 Vol %
Supérieure : 8,9 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C :** 6 hPa

· **Densité à 20 °C :** 1,1 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : Pas ou peu miscible

· **Viscosité:**

Dynamique à 25 °C : ~ 650 mPas

· **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
 Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
 Tenir à l'abri de la chaleur.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)
·10.5 Matières incompatibles :

Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë :
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
100-42-5 styrène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	11,8 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet d'irritation.

· Toxicité subaiguë à chronique :
100-42-5 styrène

Inhalatoire NOAEL (subacute) 0,85 mg/l (rat) (13w, 6h/day, Vapour)

NOAEL (subchronic) 0,8 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, Vapour)

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

Repr. 2

· Cancérogénicité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	4,34 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, 5d/week, Vapour)
-------------	-------------------------	---

· Toxicité reproductrice/Fertilité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,65 mg/l (rat, parents) (OECD 416, Vapour)
		0,22 mg/l (rat, F2) (OECD 416, Vapour)
		2,2 mg/l (rat) (OECD 416, Parents, Vapour)

· Toxicité pour la reproduction/Téatogénicité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	2,6 mg/l (rat)
	NOAEL (teratogenicity)	2,6 mg/l (rat)
	LOAEL (maternally)	1,3 mg/l (rat)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité :**

- **Toxicité aquatique :**

100-42-5 styrène

EC10/96h	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/0.5h	500 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
LC50/96h	4,02 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,01 mg/l (daphnia magna) (OECD-211 21d)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :**

100-42-5 styrène

Biodegradation	70,9 % (activated slugde) (ISO DIN 9408, 28d, aerob)
----------------	--

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :**

100-42-5 styrène

BCF	74 (-) (calculated)
	13,5 (fish)
log Kow	2,95 (-)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

- **12.4 Mobilité dans le sol :**

100-42-5 styrène

Koc	352 (-)
log Koc	2,55 (-)

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandations :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets :**

07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.


Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

 Nom du produit: **YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)**
SECTION 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 No ONU • ADR, IMDG, IATA 	1866
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Nom d'expédition des Nations unies • ADR • IMDG, IATA 	1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin : 	Non
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-D
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels • Remarques: 	LQ7 3 E ADR 2.2.3.1.5

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :
Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.08.2014

V - 3

Révision: 14.07.2014

Nom du produit: YACHTCARE – RESINE DE REPARATION RAPIDE (QUICK)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

•Phrases importantes :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

•Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organization
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 - Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 - Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 - STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
 - Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 - Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente**

F

